

ANNEXE

Problématiques aménagement des espaces de travail:

Liberté des agents à les moduler et les personnaliser :

Les agents n'auraient pas le droit de mettre quoi que ce soit aux murs => interdiction de planter un clou, une vis ou autre, pour raison de "garantie quinquennale" (argument invoqué par la Direction).

Pourquoi ? on va devoir rendre les locaux dans 5 ans et il faut laisser les murs nickel ? Un nouveau déménagement est prévu ???

Si c'est pour une question de sécurité, notamment en matière de climatisation et électricité, ce n'est pas très rassurant !

Des affiches ou photos scotchées sont-elles envisageables ?

Des agents se plaignent de ne plus pouvoir accrocher des tableaux blancs qui leur permettraient de noter rendez-vous et autres plannings.

Sauf à ce que ce soit un moyen de développer le partage de bureau => neutralité totale pour ne pas gêner quelqu'un qui viendrait temporairement utiliser le bureau d'un collègue parce que pas de place supplémentaire prévue.

Ce n'est pas ce qui nous a été dit au départ.

Carences en équipements de base type tables de décharges (dans les bureaux, mais également à côté des mopieurs), caissons défectueux (impossible de les fermer à clé), chaises (notamment dans les bureaux dédiés aux agents nomades qui se partagent un seul et même bureau) sont également évoquées.

Problématiques des toilettes et notamment espaces mixtes :

Le problème de la seule toilette disponible au 3^{ème} étage côté délégation persiste. En effet, la délégation n'étant pas accessible, une seule toilette mixte (un wc fermé et un urinoir dans le même espace, pour l'ensemble des personnels "Domaine" (PED + GPP) sans distinction entre femmes et hommes, ce qui est gênant) est disponible. Et ce pour un effectif maximal coté domaine de 20 personnes.

WC femmes au second étage (côté Division des pros) : la toilette non accessible aux personnes à mobilité réduite a une temporisation insuffisante (on se retrouve dans le noir rapidement).

Odeurs d'égoûts par moment.

Qu'en est il de l'accès aux toilettes quand il y aura des extérieurs qui seront en salle de réunion, puisque pas d'accès aux couloirs?

Pourquoi la douche située au rdc est-elle interdite aux valeureux cyclistes qui viennent de loin, et/ou ont bravé la canicule ? ?

Signalétique :

Manque de signalétique pour se diriger au rez-de-chaussée.

Les couloirs sont uniformes et blancs et rien n'indique dans quel sens on se dirige

Certains agents ont du mal à trouver la porte de sortie.

Manque de signalisation à la sortie de l'ascenseur (on se demande dans quel sens on va pour aller à son bureau) qui ne dessert pas l'entrée principale.

Absence de signalisation extérieure , à partir de septembre , des rdv sont prévus avec des avocats et contribuables : par où les faire entrer ?

Accessibilité :

- au niveau des portes d'accès :

Celle qui se situe la plus à droite de la porte principale (côte vélos) n'est pas toujours accessible malgré le badge d'accès qui autorise effectivement l'entrée (dernier dysfonctionnement en date constaté le 20 août)

Aussi, il n'y a pas de poignée, ce n'est absolument pas pratique pour ouvrir.

- Porte impossible à ouvrir au deuxième étage (porte à droite à la sortie de l'ascenseur qui se trouve au niveau de l'entrée principale)

Local vélos :

toujours pas de rack/ support vélos et trottinettes, cela commence à être tendu pour accrocher trottinette ou vélo.

Le local à vélo est ouvert à tous pour l'instant, pas de clé ou digicode. (Ne pas oublier son cadenas).

Sécurité :

- quelles sont les consignes en cas d'incendie ?

Propreté des locaux :

aucun ménage de fin de chantier n'a été fait , seules les femmes de ménage dans leurs heures habituelles ont fait ce qu'elles ont pu, conclusion : il reste du nettoyage à faire : les fenêtres intérieures sont pleines de poussières , dans les toilettes , les traces des travaux sur les carrelages sont encore visibles, etc ...

Les bruits courent qu'un grand ménage serait effectué début septembre. Qu'en est-il ?

Les horaires de femmes de ménage ne sont pas forcément adaptés (mais à voir aussi quelles sont leurs contraintes horaires à elles). Elles arrivent à 15h dans les bureaux et lavent le sol, ouvrent toutes les fenêtres pour que ça sèche plus vite, donc ça promet pour l'hiver.

Luminosité :

est-ce que les normes NF X35-103 , « Ergonomie – Principes d’ergonomie applicables à l’éclairage des lieux de travail », et NF EN 12464-1 et -2, « Éclairage des lieux de travail », qui précisent les qualités d’un éclairage adapté à la situation de travail, sont bien respectées ?

Des agents nouvellement installés se plaignent de la luminosité des plafonniers => les lampes individuelles financées à l’époque par le CHS-CT étaient mieux adaptées à leurs besoins, notamment en terme de fatigue oculaire et d’ergonomie => que fait-on ?

Des demandes vont être faites pour des lampes de bureau en raison de l’absence de luminosité

Chaleur :

Un problème persiste toujours au moins dans un bureau, car le store ne descend pas assez bas. Et l’agent près de la fenêtre a le Soleil dans le dos l’après-midi. Pour l’instant, des cartons sont posés, mais ce n’est pas une solution acceptable dans la durée ...

Restauration / espaces détente :

vu qu’il est interdit de manger dans les bureaux et les espaces détente, **les espaces repas prévus aux 1er et 2e étages risquent d’être insuffisants à la rentrée** (seulement 3 table avec 3 chaises chacune, donc en tout 18 places pour tout le bâtiment) ; revoir aussi le nombre de micro-ondes

- dans certains espaces détente, **pas de possibilité d’ouvrir les fenêtres pour aérer** (à priori fenêtres sécurisées pompiers) ; voir pour mettre une poignée permettant d’aérer le matin?

- pour la cantine (en attendant que la nouvelle cantine soit ouverte), craintes de manque de places : pourquoi ne pas **transformer la salle café en salle repas supplémentaire?**

- baby foot qui peut déranger les personnes qui se restaurent, avec le bruit que cela occasionne lors de la partie.

- salle de détente très petite, elle n’a pas de fenêtre, donc mauvaises odeurs par moment.

Problématique organisationnelle :

Problématique de la circulation des personnels :

cette problématique est soulevée par l'ensemble du personnel.

Quelques témoignages :

« les services sont cloisonnés et les badges ne permettent pas de se déplacer dans nos propres services.

Pourquoi cela était-il possible rue des Ponts et totalement prohibé aujourd'hui ? »

« On ne peut plus circuler dans les autres couloirs sans se faire réprimander, on se croit revenu en cour de primaire. »

« Pour avoir ne serait-ce qu'une simple signature sur un courrier d'un collègue d'un autre service, il est impossible d'y accéder. Il faut donc mettre ce courrier sous enveloppe, attendre que l'agent du service courrier prenne ce courrier, le distribue au service destinataire, puis le récupère le lendemain pour le rapporter au service d'origine. On marche sur la tête ... »

« Un climat de suspicion généralisé a été instauré. On se croirait dans un établissement pénitentiaire. »

Sentiment d'injustice lié au fait que les chefs des services aient un accès illimité à tous les étages au contraire des agents de base, cantonnés à leur demi-étage.

Il y aurait d'un côté les « officiers », au-dessus de tout soupçon et de l'autre, des agents potentiellement irresponsables qui laisseraient, eux, circuler n'importe qui dans le bâtiment.

Pour ce point, la solution « technique » pourrait être rapidement trouvée en permettant, comme par le passé, aux agents de circuler librement dans leurs locaux.

Et cela calmerait la grande tension qui est en train de naître à ce sujet ...